

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 501-B-P
Cugy - Bottens

En raison de travaux de réfection de la chaussée entre Cugy et Bottens. Les restrictions de circulation suivante seront en vigueur, en accord avec les autorités compétentes.

Du mardi 1^{er} mars 2022

Au lundi 31 octobre 2022

- Le tronçon de la route cantonale 501-B-P, compris entre l'intersection avec la rue du Village à Bretigny-sur-Morrens (RC 444-IL-S) et la localité de Bottens, sera interdit à toute circulation. (OSR 2.01) Une signalisation de déviation sera mise en place par Cugy – Montheron – Froideville – Bottens dans les deux sens.
- Le tronçon de la route communale du Chalet Saboton compris entre l'intersection avec la route de Cugy (RC 501-B-P) et l'intersection avec la route de Montheron (RC 546-C-S) sera interdit à toute circulation. (OSR 2.01) Transport public et riverains autorisés.
- Le tronçon de la route communale de Chalet Curial à Bottens, compris entre la limite de commune et l'accès à la déchetterie, sera interdit à la circulation. (OSR 2.14) Riverains autorisés.
- L'intersection de la route cantonale 546-C-S avec le chemin de Montaney à Froideville sera limité à 60km/h. (OSR 2.30)

L'accès au Chalet Coucou sera possible en tout temps, uniquement par Cugy.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

FAO

• 18.02.2022

Copie pour information

- Communes de Cugy, Bretigny-sur-Morrens, Bottens, Froideville, Lausanne
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens
- Police Lausanne
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- Voyer Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations

RC 501-B-P Cugy - Bottens

Date	Dessin	Référence	N° Plan
17.02.2022	CSA	2121-02	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

